

CONFLIT C.C.A.S. MAINTIEN A DOMICILE VILLENEUVE LE ROI

Aux Personnels de la Mairie, à la Population, aux Commerçants,

.....

Le Comité Technique Paritaire du 3 Mars n'a pu débloquer une situation conflictuelle entre la Municipalité et le service administratif des Agents Sociaux de la Collectivité.

Ce conflit porte sur la suppression du poste de responsable référent dans ce service, au détriment des 250 bénéficiaires entraînant une grève des personnels à compter du 6 Mars 2006 reconductible.

Le Comité Technique Paritaire : Organisme Officiel entre les Personnels de la Mairie et les représentants des Agents. Cet organisme est Paritaire et comprend d'un côté Monsieur le Maire et 5 Maires Adjoints (absence de l'adjoint chargé du Maintien à Domicile) et de l'autre 6 membres élus du personnel.

Sachez le : le projet municipal sur la réorganisation du service tient une demi page où il n'y a aucune proposition concrète de réorganisation.

En aucune manière, cette décision unique qui pénalise les bénéficiaires et culpabilise les agents, décision pour laquelle, ils n'ont été ni consultés, ni associés.

Les Personnels ont argumenté pendant plus de deux heures et se sont aperçus que Madame la Directrice Générale des Services, après avoir occupé un an la Direction du CCAS, ignore les noms des Agents pire elle en ignore leur travail et les conditions dans lesquelles ils l'effectuent. Il en est de même pour la Nouvelle Directrice récemment nommée et sa prétendue réorganisation qu'elle tente d'imposer pour exemple : Aucune tâche de défini ? Mission des agents sociaux non définie ? Rôle des Agents Sociaux non défini ? Répartition des nouvelles charges de travail à exécuter par agent ? Qui sera référent auprès des médecins, des Caisses Vieillesse et des Assistantes Sociales, dans ces conditions ? Quel service rendu à la population pour un Service Public de qualité.

BENEFICIAIRES, vous avez constaté le professionnalisme de ces personnels, y compris en grève ; Ils ont toujours assuré les urgences et le remplacement de leurs collègues.

Le 6 Mars 2006, la nouvelle organisation mise en place et imposée par la nouvelle directrice avec la bénédiction de Monsieur le Maire, tend à vouloir

casser ce service et plus en profondeur le Service Public à Villeneuve le Roi.

Les conséquences sont : Désorganisation du Service, difficultés d'assurer des remplacements, arrêts de travail en cascade, personnels démotivés....

BENEFICIAIRES, FAMILLES, PERSONNELS ET COLLEGUES, COMMERCANTS, L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS AUPRES DES PERSONNES AGEES, ET TOUTES PERSONNES QUI SE SENTENT CONCERNEES PAR CETTE ACTION, FAITES NOUS PART DE VOTRE SOUTIEN DANS CES MOMENTS DIFFICILES ; EN FAXANT OU EN TELEPHONANT AU SERVICE (Tél : 01 49 61 31 70 et Fax : 01 41 65 19 75).

Et interpellez Monsieur le Maire sur le maintien du poste et la stagiatisation des quatre agents contractuels de ce service. (Fax 01 45 97 39 00 et Tél : 01 49 61 46 14).

Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil Général
Avenue du Général De Gaulle
94 011 CRETEIL Cedex

Le 06 Mars 2006

Monsieur Le Président Du Conseil Général,

Depuis le 10 Février 2006, le Personnel Communal de la mairie de Villeneuve Le Roi mène une action collective pour sauvegarder le service de Maintien à Domicile.

En effet, le 03 mars 2006 la responsable de cette activité a été déplacée vers d'autres missions au sein du service sans aucune concertation.

Au-delà de cette mesure individuelle, c'est la question du devenir même de ce service public qui est en cause et cela, nous ne pouvons l'accepter.

Depuis 2001, nous ne cessons de décrier l'hémorragie du Personnel Communal qui conduit à une instabilité des services offerts à la population.

Là, alors que le service de maintien à domicile s'adresse à plus de 250 personnes âgées avec une équipe stable, les nouvelles mesures prises en matière d'organisation du service vont conduire à fragiliser un service public qui fonctionne bien.

Preuve en est, les 700 signataires de la pétition jointe en annexe et les témoignages des différents acteurs sociaux qui s'étonnent de ce remaniement sectoriel qui aura forcément des conséquences auprès des personnes âgées.

En effet, pour ce public, il est important d'avoir le même référent auprès de qui on peut s'adresser en toute confiance en cas de difficultés. N'est-ce pas l'une des missions essentielles d'un service public de proximité ?

Rien ne justifie donc cette mesure contre laquelle nous nous élevons fermement.

Pour nous la question est : Cette mesure n'est-elle pas l'arbre qui cache la forêt ?

En effet, la municipalité ne cesse de vouloir remettre en cause les services à la population, comme la restauration scolaire en voulant se retirer du SIREV ou comme les transports par la suppression des Licornes. N'est-ce pas une nouvelle attaque contre le maintien d'un service public ?

Nous savons combien vous êtes Monsieur Le Président, attaché à la défense du service public (Connaissance du Val de Marne n° 223).

Les Villeneuvois, en participant à la réflexion sur l'élaboration du projet Départemental « mieux vivre ensemble » ont comme beaucoup de Val de Marnais exprimé leur attachement au Service Public.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons en urgence une audience avec l'ensemble du personnel administratif de ce service afin que vous puissiez nous apporter concrètement votre soutien.

Restant à votre disposition pour tout rendez-vous à votre convenance,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général du syndicat CGT
Administratifs
des Territoriaux de Villeneuve Le Roi
Monsieur PIERA

Les Personnels
dans l'action

Régional

Monsieur Jean Paul
HUCHON
Président du Conseil

D'Ile de France
33 rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Le 07 Mars 2006

Monsieur Le Président Du Conseil Régional,

Depuis le 10 Février 2006, le Personnel Communal de la mairie de Villeneuve Le Roi mène une action collective pour sauvegarder le service de Maintien à Domicile.

En effet, le 03 mars 2006 la responsable de cette activité a été déplacée vers d'autres missions au sein du service sans aucune concertation.

Au-delà de cette mesure individuelle, c'est la question du devenir même de ce service public qui est en cause et cela, nous ne pouvons l'accepter.

Depuis 2001, nous ne cessons de décrier l'hémorragie du Personnel Communal qui conduit à une instabilité des services offerts à la population.

Là, alors que le service de maintien à domicile s'adresse à plus de 250 personnes âgées avec une équipe stable, les nouvelles mesures prises en matière d'organisation du service vont conduire à fragiliser un service public qui fonctionne bien.

Preuve en est, les 750 signataires de la pétition jointe en annexe et les témoignages des différents acteurs sociaux qui s'étonnent de ce remaniement sectoriel qui aura forcément des conséquences auprès des personnes âgées.

En effet, pour ce public, il est important d'avoir le même référent auprès de qui on peut s'adresser en toute confiance en cas de difficultés. N'est-ce pas l'une des missions essentielles d'un service public de proximité ?

Rien ne justifie donc cette mesure contre laquelle nous nous élevons fermement.

En effet, la municipalité ne cesse de vouloir remettre en cause les services à la population, comme la restauration scolaire en voulant se retirer du SIREV ou comme les transports par la suppression des Licornes. N'est-ce pas une nouvelle attaque contre le maintien d'un service public ?

Nous savons combien vous êtes Monsieur Le Président, attaché à la défense du service public.
C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général du syndicat CGT
Administratifs
des Territoriaux de Villeneuve Le Roi
Monsieur PIERA

Les Personnels
dans l'action

Georges

Monsieur Gérard
SCWARTZENBERG
Député Maire
Mairie de Villeneuve Saint
20 Place Pierre Sémard
94 190 Villeneuve Saint Georges

Le 07 Mars 2006

Monsieur Le Député Maire,

Depuis le 10 Février 2006, le Personnel Communal de la mairie de Villeneuve Le Roi mène une action collective pour sauvegarder le service de Maintien à Domicile.

En effet, le 03 mars 2006 la responsable de cette activité a été déplacée vers d'autres missions au sein du service sans aucune concertation.

Au-delà de cette mesure individuelle, c'est la question du devenir même de ce service public qui est en cause et cela, nous ne pouvons l'accepter.

Depuis 2001, nous ne cessons de décrier l'hémorragie du Personnel Communal qui conduit à une instabilité des services offerts à la population.

Là, alors que le service de maintien à domicile s'adresse à plus de 250 personnes âgées avec une équipe stable, les nouvelles mesures prises en matière d'organisation du service vont conduire à fragiliser un service public qui fonctionne bien.

Preuve en est, les 750 signataires de la pétition jointe en annexe et les témoignages des différents acteurs sociaux qui s'étonnent de ce remaniement sectoriel qui aura forcément des conséquences auprès des personnes âgées.

En effet, pour ce public, il est important d'avoir le même référent auprès de qui on peut s'adresser en toute confiance en cas de difficultés. N'est-ce pas l'une des missions essentielles d'un service public de proximité ?

Rien ne justifie donc cette mesure contre laquelle nous nous élevons fermement.

En effet, la municipalité ne cesse de vouloir remettre en cause les services à la population, comme la restauration scolaire en voulant se retirer du SIREV ou comme les transports par la suppression des Licornes. N'est-ce pas une nouvelle attaque contre le maintien d'un service public ?

Nous savons combien vous êtes Monsieur Le Député Maire, attaché à la défense du service public ; c'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Député Maire, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général du syndicat CGT
Administratifs
des Territoriaux de Villeneuve Le Roi
Monsieur PIERA

Les Personnels
dans l'action

Monsieur Le Préfet
Préfecture du Val De Marne
Avenue du Général De Gaulle
94 000 CRETEIL

Le 08 Mars 2006

Monsieur Le Préfet,

Nous tenions à vous alerter sur la situation difficile vécue par le Personnel Administratif du Maintien à Domicile, secteur Agents Sociaux.

A ce jour, le personnel administratif est en grève depuis le 06 mars 2006 suite à un passage en force au Comité Technique Paritaire du 03 mars et pour lesquels nos représentants ont voté contre. La décision de déplacer le responsable voir le référent de ce secteur sans concertation aucune de l'ensemble des personnels et de répartir ce poste auprès des personnes restantes.

Vous comprendrez que ce service de Maintien à Domicile s'adresse à plus de 250 personnes âgées. Les nouvelles mesures prises en matière d'organisation ne peuvent que conduire à fragiliser un service qui fonctionnait bien. Des témoignages des différents acteurs sociaux s'étonnent de ce remaniement qui peut avoir des conséquences auprès des personnes âgées de notre commune.

Ce service est apprécié de toute la population ; pourquoi réduire son effectif alors qu'aujourd'hui nous devons répondre de plus en plus à des demandes allant vers un maintien à domicile à Villeneuve Le Roi. On supprime le poste de référent à la population et des différents intervenants (Assistants Sociaux ; médecins, kiné, etc).

Vous comprendrez notre inquiétude et notre volonté de dénoncer cette situation intolérable tant pour les personnels que pour la population.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir désigner un médiateur afin d'aboutir sur un accord qui permettra de débloquer une situation qui ne peut perdurer et qui n'est pas sans incidence sur le service rendu auprès des personnes âgées, population déjà fragilisée de par leur isolement.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général du syndicat CGT
Administratifs
des Territoriaux de Villeneuve Le Roi
Monsieur PIERA

Les Personnels
dans l'action

Nous, personnels grévistes du Pôle Maintien à Domicile « secteur Agents sociaux » depuis 10 jours soutenus par l'ensemble des personnels de la Collectivité Territoriale de Villeneuve le Roi avons souhaité donner une Conférence de Presse sur ce qui motive notre action.

Le 17 février, nous sommes informés de la suppression du poste de responsable des Agents Sociaux, qui est également référent auprès des bénéficiaires, de leur famille, des Assistantes Sociales, de Différents Secteurs, Médecins, Hôpitaux, Infirmières et Infirmiers sur la Ville, Caisses de Retraite, différents partenaires sociaux du Département .

Sous- Couvert d'une soit disante réorganisation du Pôle de Maintien à Domicile faisant suite à la nomination récente, de l'Agent Coordinateur Infirmier, nommé Directrice du C.C.A.S, sans concertation avec l'agent référent concerné, sans même avoir consulté les agents administratifs constituant le Service, celle-ci impose la suppression de ce poste avec l'accord de la Directrice Générale des Services et de la Municipalité.

Cette décision qui aurait dû être débattue en Comité Technique Paritaire s'est révélée être un fait imposé, ce qui est contraire à toutes les dispositions prévues au Statut de la Fonction Publique.

Il est alors imposé à cet agent référent de « développer » le Portage des Repas, Service constitué de 2 personnes qu'il avait largement contribué à développer depuis 1989, et qui lui a été retiré en Juin 2003.

Quelle stratégie, la Municipalité cherche à masquer à travers une désorganisation de ce service qui n'a plus à faire ses preuves en matière d'écoute, de professionnalisme auprès des Personnes Agées et Handicapées bénéficiaires de l'Aide à Domicile.

Plutôt que de le développer, compte tenu du nombre de demandes auquel nous ne pouvons satisfaire faute de moyen et de personnel, c'est la casse du Service qui est organisée.

Alors que la Région, le Conseil Général, l'Etat développent et incitent à prendre en compte les difficultés du vieillissement de la population, à Villeneuve le Roi, c'est l'inverse qui est mis en place et appliqué.

Si aujourd'hui nous sommes en grève, c'est uniquement de la responsabilité de Monsieur Le Maire qui a beau se répandre auprès des Personnels, de la Presse, de la Population qu'il est un homme de dialogue et ouvert à toutes propositions constructives, à l'amélioration du Service Public

RAPPELONS NOUS ET JUGEZ EN VOUS- MEME :

- **SUPPRESSION DE DEUX AGENTS DE CONVIVIALITE TANT APPRECIES DES BENEFICIAIRES**
- **LA SUPPRESSION DU POSTE DE REFERENT ET DE RESPONSABLE DES AGENTS SOCIAUX**
- **LA SUPPRESSION DE L'AGENT COORDINATEUR DES SOINS INFIRMIERS**

CETTE SOIT DISANTE REORGANISATION DE CE SERVICE N'A FAIT L'OBJET D'AUCUNE LIGNE DIRECTRICE CONCERNANT LES NOUVELLES CHARGES DE TRAVAIL DES AGENTS A EFFECTUER

Après 5 jours de grève, nous avons pu rencontrer Madame la Directrice des Ressources Humaines pendant plus d'une heure. Durant cet entretien que nous avons jugé constructif, nous lui avons remis nos propositions et les avons largement argumentées. Nous avons convenu si une négociation venait à prendre forme, que nous suspendrions le préavis de grève. Notre espoir fut de courte durée, puisque Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de nos propositions se refuse à tout dialogue.

C'est pourquoi nous avons pris la décision de tenir informée la population des problèmes que nous rencontrons et qui deviennent les leurs. Nous avons également informé Monsieur Christian FAVIER Président du Conseil Général, Monsieur HUCHON, Président du Conseil Régional de l'Ile de France, Monsieur le Député du Val de Marne ainsi que Monsieur le Préfet, afin qu'il désigne dans les plus brefs délais un Médiateur pour tenter de trouver une solution qui mettra fin à ce conflit.

Nous remercions la Population, les Personnels, les Commerçants, les Professions Libérales et tout ceux qui ont exprimé leur soutien et leur solidarité.

AUSSI, NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DE CES PARTENAIRES A NOUS ACCOMPAGNER LE JEUDI 16 MARS AFIN DE DEPOSER LE MILLIER DE SIGNATURES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL A 20h 30.